

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU VAR



VILLE DE SOLLIES PONT

# EXTRAIT

du registre des délibérations  
du Conseil Municipal  
de la Commune de SOLLIES PONT

Séance du jeudi 21 octobre 2021

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil	En exercice	Ont pris part au vote
33	33	33
<p><b>Date de la convocation</b> 14 octobre 2021</p> <p><b>Date d'affichage</b> 14 octobre 2021</p> <p><b>Délibération n°</b> 2021-61</p> <p><b>Objet de la délibération</b> <i>Pôle Services Techniques – Service Aménagement – Transfert de voiries dans le domaine communal « Avenue Jean Monnet » et « Avenue Séverin Morelli »</i></p> <p>Vote pour à l'unanimité</p> <p><b>POUR : 33</b> <b>CONTRE : 0</b> <b>ABSTENTION : 0</b></p>		

L'an deux mille vingt et un, le vingt et un octobre deux mille vingt et un, à dix-huit heures et trente-deux minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur André GARRON, Maire.

**Etaient présents :**

GARRON André, COIQUAULT Jean-Pierre, RAVINAL Danièle, DUPONT Thierry, GOTTA-SMADJA Marie-Aurore, LAURERI Philippe, FOUCOU Roseline, BOUBEKER Patrick, DELGADO Alexandra, LE TALLEC Jean-Claude, BARNAY Patrice, BERTRAND Huguette, SCHMITTE Laurent, PONROY Nathalie, BESSET Monique, LARCHE Laurence, TREQUATTRINI Pascale, CHARRETON Paule-Sandrine, ATIAS Jessica, CHAOUCHE Dalel, BLANC Benjamin, LEVEQUE Mickaël, CROCE Marc-Edouard, VAZ Hugo, ORTIS Elsa, VINCENTS Christiane, LAGIER Laure, ROYET Pierre.

**Procurations :**

NAAL Jean-Michel donne procuration à COIQUAULT Jean-Pierre, BELTRA Sandrine donne procuration à BERTRAND Huguette, GANDIN Frédéric donne procuration à GOTTA-SMADJA Marie-Aurore, BOLLA Alain donne procuration à VINCENTS Christiane, MARINONI Audrey donne procuration à ROYET Pierre.

**Absents :**

Aucun.

Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, **Madame Huguette BERTRAND** est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Dans le cadre de l'aménagement de l'ensemble immobilier Les Jardins de Solliès, deux voies ont été créées. La première dénommée « Avenue Jean Monnet » et la seconde « Avenue Séverin Morelli » inscrites en emplacements réservés n°4 et n°5 au Plan Local d'Urbanisme. Aujourd'hui la SCI Les Jardins de Solliès filière du groupe ARCANSUD propose de les rétrocéder à la commune pour un euro symbolique. Ces voies représentent une superficie totale de 1986 m<sup>2</sup> et une longueur de 170 mètres linéaires.

\*\*\*\*\*

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2241-1 ;

VU le plan local d'urbanisme approuvé 19 décembre 2017 ;

**VU** les emplacements réservés inscrits au Plan Local d'Urbanisme : n°4 (création d'une voie de desserte au Quartier des Terrins) et n°5 (création d'un nouvel accès sur l'Avenue de l'Europe) ;

**VU** la proposition de cession de la SCI Les Jardins de Solliès filière du groupe ARCANSUD.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,  
Le conseil municipal,

**à main levée et à l'unanimité des membres présents et de ses représentants**

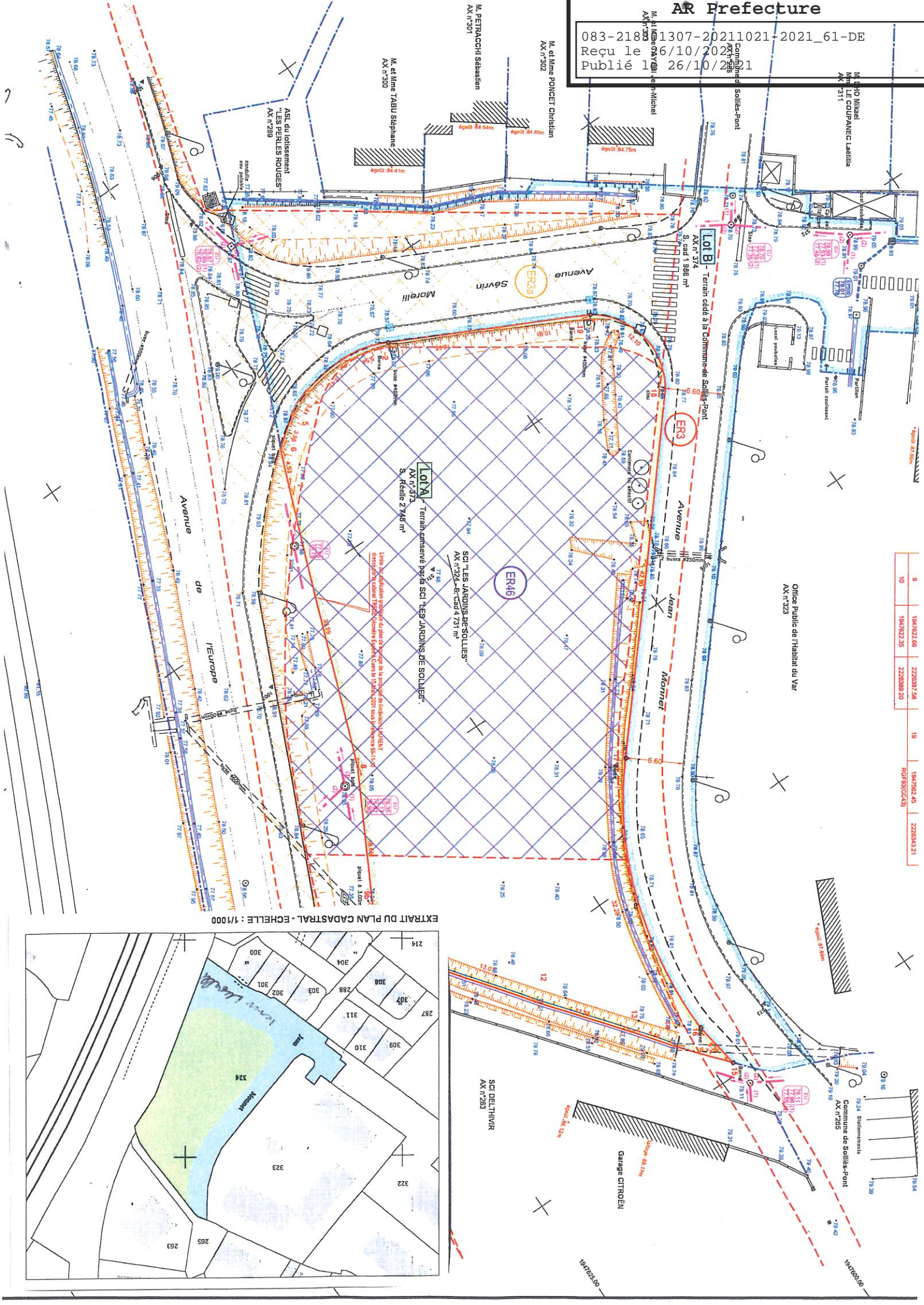
- **AUTORISE** monsieur le maire à acquérir le bien cadastré section AX 374 (emplacements réservés 4 et 5), appartenant à la SCI Les Jardins de Solliès filière du groupe ARCANSUD, pour un euro symbolique non-recouvrable.
- **ACCEPTE** l'incorporation de la voirie (170 mètres linéaires) et son classement dans le domaine public. Ce classement prendra effet lors de la signature de l'acte notarié ou administratif.
- **PREND EN CHARGE** les frais relatifs à cette acquisition.
- **AUTORISE** monsieur le maire à signer tout document relatif à cette acquisition.

La présente délibération sera transmise à monsieur le préfet du département du Var.  
Il est précisé que les crédits sont inscrits au budget municipal.  
La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs  
Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.  
Pour copie certifiée conforme.

Docteur André GARRON  
Maire



083-218-1307-20211021-2021\_61-DE  
Reçu le 6/10/2021  
Publié le 26/10/2021



9	1947022.66	2226387.58	19	1947502.45	2226343.21
10	1947022.35	2226389.20		1947503.43	

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL - ECHELLE : 1/1000

